

La Wallonie ne peut pas taxer le nucléaire, estime Vanackere

La taxation des producteurs d'électricité via l'énergie nucléaire est du ressort exclusif de l'autorité fédérale, estime le ministre des Finances Steven Vanackere (CD&V), interrogé par le député Luk Van Biesen (Open VLD) sur le projet de taxe nucléaire wallonne. Hors des cas prévus par la loi spéciale de financement, «*les Régions ne sont pas autorisées à lever des impôts dans les matières qui font l'objet d'une imposition par l'État*», explique Vanackere, afin d'éviter qu'une même chose soit taxée deux fois.

Or, rappelle le ministre, il existe déjà une taxe fédérale sur le secteur nucléaire et, plus largement, l'État fédéral est compétent en matière de taxation de produits énergétiques. Une éventuelle taxe nucléaire wallonne risquerait donc d'être invalidée par la Cour constitutionnelle.

Le ministre wallon de l'Énergie, Jean-Marc Nollet (Ecolo), a sollicité récemment le bureau d'avocats Ly-

dian, afin d'étudier la possibilité pour la Wallonie de prélever une partie de la «rente nucléaire» (L'Echo du 9/2). «*Vu les compétences régionales en matière d'énergie, il serait logique qu'une partie du montant de la taxe nucléaire soit retournée aux Régions*», avait évoqué le ministre.

Il existe déjà une taxe fédérale sur le secteur nucléaire.

Cette taxe pourrait rapporter de 225 à 325 millions d'euros. Nollet ne compte pas s'avancer plus loin dans ce dossier, ni publier l'étude de Lydian, «*tant que plus de clarté n'aura pas été obtenue quant aux décisions fédérales*» sur une éventuelle prolongation de la durée de vie des centrales.

C.D.C.